Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 022-212203525-20260723-DCM2026072307-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREFUMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juillet 2026

Date de convocation
Le 17.07.2026

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le 23 juillet à 18h30 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Françoise HEDE, Maire.

Présents : F. HEDE ; H. AGAESSE ; M-L. SAUDRAIS ; N. GALLAIS ; P. COMMEUREUC ; A. LAVIEILLE ; E. LE HOANEN ; E. POIGNANT ; A. TEILLET.
Absents excusés : J-M DAVY ; F. THOMAS.
Pouvoir : F. THOMAS à M-L. SAUDRAIS.
Secrétaire de séance : Nicolas GALLAIS.

DCM-2026-07-23/07 : Participation financière à l'association TRICOTIN

Le Conseil Municipal, Vu la délibération du 26 juin 2025 par laquelle les élus du précédent mandat ont validé le principe de l'installation d'un pôle de l'association TRICOTIN sur le territoire communal ;

Vu les missions de l'association TRICOTIN (Lieu d'Accueil Parent-Enfant) à savoir :

- Accueil gratuit et sans inscription des familles avec enfants de 0 à 6 ans,
- Soutien à la parentalité, mixité sociale et inclusion des enfants en situation de handicap,
- Partenariats avec la CAF, la SCIC l'Éprouvette, et la Maison du Département ;

Considérant que :

- Le Pays d'Évran est classé zone prioritaire, renforçant la pertinence d'un tel projet,
- L'association propose un service gratuit et bienveillant, répondant à des besoins identifiés sur le territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE REAFFIRMER** le soutien de la commune à l'installation d'un pôle TRICOTIN sur son territoire, conformément à la décision du précédent mandat ;
- **D'ALLOUER** une participation financière à l'association pour l'année 2026 de 80 € ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toute convention nécessaire avec TRICOTIN et à verser la subvention correspondante.

Pour copie conforme. Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 06 AOUT 2026

Le Maire,
Françoise HEDE

Le secrétaire de séance
Nicolas GALLAIS

MAIRIE DE TREFUMEL (Côtes d'Armor)